



**Ecole Saint Joseph**  
1547, route nationale  
59310 COUTICHES  
Tel 03 20 61 68 89  
E-mail : st.joseph.coutiches@gmail.com

## Livret d'informations

**Donner à l'enfant le désir de s'instruire** : Développer sa curiosité, l'ouvrir au monde, lui faire acquérir des méthodes, lui donner le goût de la persévérance et de l'effort.

**Apprendre à l'enfant à vivre en société** : Respecter l'autre, l'accepter avec ses différences, pratiquer l'entraide, devenir responsable et avoir une bonne image de soi.

**Permettre à l'enfant de s'exprimer** : Acquérir un langage correct et adapté, oser prendre la parole, avoir confiance en lui, faire preuve d'autonomie, s'épanouir à travers différentes disciplines .

**Proposer à l'enfant et aux familles un éveil à la foi** : Reconnaître Jésus Christ dans le vécu de chaque jour et le dire, célébrer notre foi.

**Bienvenue à l'école Saint Joseph !**

**Nous espérons que cette année sera riche en découvertes, en progrès et en souvenirs.**

**Nous souhaitons que ce carnet soit un outil, parmi d'autres, pour faciliter le partenariat entre vous, parents, et nous, équipe enseignante.**

**Vous y trouverez des renseignements pratiques et des informations sur la scolarité de votre enfant.**

**Le chef d'établissement**

**Mme Eloïse Duquesne**



**Etablissement catholique d'enseignement mixte pour la maternelle et l'élémentaire sous contrat d'association avec l'Etat.**

**Chef d'établissement : Madame Eloïse DUQUESNE**

**3 classes maternelles et 3 classes élémentaires  
Accueil des enfants dès l'âge de 2 ans jusqu'au CM2 .**

**Cours de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30  
le lundi, mardi, jeudi et vendredi  
25 heures hebdomadaires dont 1 heure de catéchèse**

**Restauration (inscription et renseignements en mairie de Coutiches )**

**- De la maternelle au CP: repas à l'école  
- Du CE1 au CM2 repas dans la petite salle des fêtes de la commune  
Surveillance assurée par les enseignantes et le personnel de l'école  
Coût du repas : 3,50 € (Coutichois) et 4,80 € (Extérieur)**

**Garderie le matin de 7h30 ( possibilité de commencer dès 7h)  
à 8 h 35 et de 16 h45 à 18h30**

**Etude surveillée par les enseignantes le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h30**

**Initiation et apprentissage de l'anglais dès la maternelle**

**Informatique de la maternelle au CM2**

**Piscine en CP , CE1 et CE2**

**Classe de découverte du CE1 AU CM2**

**Aide personnalisée le mardi de 16h30 à 17h30 et le jeudi de 16h30 à 17h30 (pour les élèves qui rencontrent des difficultés scolaires).**

**Collège à proximité : Notre Dame de La Providence à Orchies**

## Les différentes composantes de l'établissement

- **Le chef d'établissement** : Madame Eloïse DUQUESNE

Journée de décharge administrative le jeudi.  
Pour toute question, n'hésitez pas !

- **le personnel enseignant**

Mme Marina DEBOUDT TPS- PS ( lundi, mardi)  
Mme Sylvie DE SOUZA ( jeudi, vendredi)

aidées de M<sup>elle</sup> Amandine MOGUEZ, assistante maternelle

Mme Anne LALLEMANT PS-MS  
aidée de M<sup>de</sup> Cécile Foulon (le matin)et Manon Furmaniak (l'après-midi),  
assistantes maternelles

Mme Christine DELZENNE GS-CP

Mme Véronique LENGART CP-CE1 (lundi, mardi)  
Mme Emilie Pottier (jeudi,vendredi)

Mme Caroline CHARLES CE1-CE2(lundi, mardi, vendredi)  
Mme Maryse Slomowicz (jeudi)

Mme Eloïse DUQUESNE CM1- CM2 ( lundi, mardi, vendredi)  
Mme Elodie COEVOET (jeudi)

- **le personnel de service**

Mme Rabiah Belhadji : Cantine, entretien, surveillance des élèves

Mme Alice Blancke : Aide aux élèves, informatique, anglais

Mme Cécile Foulon : Aide maternelle, cantine, garderie

Mme Manon Furmaniak : Cantine, entretien, surveillance des élèves

Mlle Amandine Moguez : Aide maternelle, cantine, garderie

Mme Nadine Picquet : Cantine, entretien, surveillance des  
élèves, garderie

- **le comité A .P.E.L**

L'association de parents d'élèves a pour but d'animer la vie de l'école, d'être à l'écoute et de participer aux projets. Elle apporte une aide aux familles.

**Président** : M. Sébastien WYLLEMAN

- **Marché d'automne**
- **repas des familles**
- **bourse aux jouets**
- **marché de Noël**
- **fête de l'école**

Différentes manifestations qui permettent de financer une partie des classes de découverte, du mobilier, des abonnements....

**Tous les parents sont invités à contribuer au dynamisme de l'APEL .**

- **le comité A .P.E.S ou de gestion**

Il gère les biens et assure le fonctionnement de l'école.  
Il encaisse les scolarités.

**Président** : M . Jean-Marc DEVIENNE

- **Kermesse de printemps avec la traditionnelle confection de tartes et repas** et les différentes ventes de l'année.

Différentes manifestations qui permettent de financer un budget pédagogique par classe, de payer du personnel et d'entretenir les locaux.

**Merci à tous ceux qui apportent leur précieuse aide au long de l'année.**

- **le conseil d'école**

Deux fois dans l'année, le conseil d'école composé de parents d'élèves de chaque classe, des enseignantes, de membres du personnel, du président de gestion, du président de l'Apel, du maire se réunit pour discuter de divers sujets concernant la vie de l'école .Un compte rendu sera établi à l'issue de la réunion.

## Règlement intérieur : **Organisation générale**

### **Les entrées et les sorties**

Les élèves de TPS, PS et MS sont conduits jusqu'à la porte de leur classe (l'accueil se termine à 8 heures 45 ) et l'élève est accueilli par son enseignante à la porte de la classe.

**A partir de la GS**, les autres parents déposent leur enfant à la grille. Les élèves entrent dans leur classe calmement et se lavent les mains.

**L'accueil commence à 8 h35 le matin sur la cour.**

### **Respect des horaires**

***Le respect de l'horaire officiel de l'école est impératif.***

- Horaires des cours :

du lundi au vendredi de **8h45 à 12h** et de **13h30 à 16h30**

**La grille sera fermée à 8h45 .**

Horaires de la garderie :

du lundi au vendredi de **7h30( possibilité de commencer dès 7h mais il faut prévenir au moins la veille) à 8h 35** et de **16h45 à 18h30**

- Horaires de l'étude :

le lundi et le jeudi de **16h30 à 17h30**

### **Fréquentation et obligation scolaire**

L'inscription à l'école maternelle implique, pour la famille, l'engagement d'une fréquentation régulière.

A l'école élémentaire, la fréquentation est obligatoire.

### **Les absences**

**Les parents auront l'obligeance d'appeler l'école le matin même au 03 20 61 68 89 ( laisser un message sur le répondeur si personne ne répond ).**

A son retour, l'enfant devra présenter un mot sur lequel figurera le motif de l'absence. Il conviendra de signaler les absences prévues (rendez-vous médical ...).

**Tout élève qui sera absent sur temps scolaire pour convenance personnelle aura à récupérer son travail en se renseignant auprès d'autres parents d'élèves.**

### **La cantine**

Les inscriptions de cantine se font auprès de la municipalité.

Tout élève qui ne sera pas inscrit sur les listes ne pourra manger à la cantine puisque son repas n'a pas été commandé.

### **Le parking**

Tous les parents sont invités expressément à garer leur voiture sur le parking et non sur les trottoirs par mesure de sécurité et pour le respect des voisins. L'accès à l'école se fait par le chemin en macadam.

## ***Organisation matérielle***

### **Le matériel**

Les livres loués par l'A.R.B.S (du CP au CM2) doivent être recouverts proprement et munis d'une étiquette.

Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants et à ce que rien ne manque dans leur cartable.

### **Les objets de valeur**

Les élèves ne doivent pas venir en classe avec des objets de valeur.

En cas de perte ou de détérioration, la responsabilité de l'école ne pourrait être engagée.

### **Les goûters d'anniversaire / le goûter des maternelles**

Pour éviter les risques sanitaires liés à une mauvaise maîtrise des aliments, les produits destinés aux anniversaires devront être emballés et présenter une DLC (date limite de consommation). Du CP au CM2, les anniversaires seront regroupés 1 fois par mois.

Par ailleurs, le nom de l'enfant figurera sur son goûter afin d'aider l'enfant à repérer celui-ci (classe TPS, PS, MS et GS).

### **Prise de médicaments durant le temps scolaire**

L'enseignant n'a pas à donner de médicaments à l'école.

Il convient de ne pas mettre un enfant malade à l'école au risque qu'il contamine les autres élèves.

### **Le sport**

Les séances de piscine sont obligatoires du CP au CE2 sauf avis médical contraire. Pour toute activité sportive, l'enfant devra avoir une tenue (Une paire de chaussures de sport propre est indispensable pour la salle de sport.)

TPS-PS-MS : motricité à l'école.

Classe de GS-CP et CM1-CM2 : sport en salle le lundi matin

Classe de CP-CE1 et CE1-CE2: sport en salle le jeudi après-midi.

## ***Lien école - famille***

### **La pochette de liaison**

Elle contiendra le carnet de comportement (de le GS au CM2), les circulaires et la facture de scolarité. Il convient de la consulter quotidiennement.

### **Rencontre enseignant- parents**

Les parents s'engagent à venir à un rendez-vous demandé par l'enseignant ou le chef d'établissement dans le but de maintenir le dialogue entre l'école et la famille.

Une fois par an (aux alentours du mois de février) un rendez-vous individuel sera proposé à chaque famille afin de faire le point sur son enfant.

### **Boîtes aux lettres**

Trois boîtes aux lettres sont présentes près du bureau de direction : celle de gauche pour l'A.P.E.L(grise), celle du milieu pour le comité de gestion(verte) (A.P.E.S) et la blanche pour le chef d'établissement.

Merci d'y déposer vos courriers.

### **Photographie**

Dans le cadre des projets de l'école, du blog de la classe (cahier de vie, fête, site de l'école Toute mon année .com...) votre enfant pourra être photographié.

### **Pour bien vivre avec les adultes et ses camarades, chaque élève s'engage :**

- à respecter ceux qui l'entourent par une attitude citoyenne et un langage poli
- à ne pas avoir de gestes brusques envers ses camarades
- à faire attention au matériel et aux lieux dans lesquels il travaille (ne pas dégrader le mobilier, garder la cour propre ...)
- à arriver à l'heure à l'école classe et à se ranger lorsque la cloche sonne devant la porte de sa classe
- à respecter le règlement dans sa classe
- à avoir une tenue propre et décente
- à avoir son matériel pour travailler dans de bonnes conditions
- à se déplacer calmement dans les locaux de l'école

Un carnet de comportement permettra de noter les problèmes qui peuvent survenir. Il sera à signer chaque semaine par les parents.